

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Référence unique du mandat :	
--	--

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Référence unique du mandat :	
--	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHIGNY à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHIGNY.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR50ZZZ507584

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHIGNY
Adresse : 2 route de la Chappe
Code postal : 37230
Ville : St Etienne de Chigny
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER														
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>										IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)				

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à : _____ Signature : _____

Le : _____

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :	
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHIGNY. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHIGNY

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.